

**EURODYSSÉE**  
**VOLET ACCUEIL EN POITOU-CHARENTES DE JEUNES ÉTRANGERS**  
**STAGES PROFESSIONNELS POUR JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI**

**annexe technique au règlement régional**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 07CR067 du Conseil Régional 17 décembre 2007,

Vu la décision 11CP0368 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 14 novembre 2011.

**OBJET :**

- offrir à de jeunes diplômés la possibilité de se perfectionner dans une langue étrangère,
- leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle dans un autre pays que le leur,
- favoriser leur adaptation et aider au développement d'une conscience européenne,
- permettre aux entreprises de la région d'être associées à un dispositif de mobilité.

**1 - Bénéficiaires**

Les jeunes demandeurs d'emploi présélectionnés par les régions étrangères partenaires du programme Eurodyssée.

Les entreprises de la région Poitou-Charentes souhaitant adhérer au dispositif en accueillant un jeune étranger dans le cadre d'un stage

**2 - Modalités de participation au programme**

Les dossiers des candidats étrangers sont présélectionnés par les partenaires du réseau Eurodyssée. Ils sont ensuite transmis au service de la Région en charge du dispositif. Le cas échéant, les candidats étrangers pourront être contactés directement par téléphone, notamment pour vérifier leur niveau de langue française.

En fonction du profil des candidatures reçues, des démarches sont effectuées afin de trouver une entreprise d'accueil adéquate.

Tous les candidats sont avisés de la suite donnée à leur dossier par le biais des correspondants étrangers.

Les accueils sont organisés individuellement et échelonnés tout au long de l'année.

Les dossiers de candidature sont instruits par les services de la Région qui vérifient la recevabilité des demandes, assurent la recherche des entreprises d'accueil, gèrent les candidatures en lien avec les partenaires étrangers, assurent le suivi des stagiaires durant leur séjour en Poitou-Charentes et réalisent un bilan final.

### **3 - Déroulement du programme**

- Stage linguistique :

Il est organisé en Poitou-Charentes par un organisme de formation spécialisé dans l'enseignement du français langue étrangère et sa durée est fixée à 4 semaines. L'assistance à l'ensemble des cours ainsi que la participation aux activités de découverte du milieu est obligatoire.

- Stage pratique :

A la suite de leur stage linguistique, les stagiaires effectuent un stage professionnel de 3 à 6 mois dans des entreprises de la Région.

Pendant tout le stage, les jeunes ont un statut français de stagiaire de la formation professionnelle (non rémunéré). Ils dépendent du régime général de la Sécurité Sociale Française.

Une assurance Responsabilité Civile et Rapatriement est prise en charge par la Région assumant la Présidence du programme (Région désignée par les Régions membres).

Durant tout leur séjour, les stagiaires sont suivis par la Région Poitou-Charentes et ses correspondants étrangers. Un rapport de stage fait l'objet d'un entretien dans l'entreprise d'accueil une fois le stage terminé.

### **4 - Modalités financières**

Le stage linguistique et le logement en pension complète pendant toute la durée du séjour sont intégralement pris en charge par la Région Poitou-Charentes et les entreprises qui accueillent les stagiaires.

Il est demandé aux entreprises d'accueil de prendre en charge le logement en demi-pension des stagiaires pendant la durée de leur stage professionnel. Exceptionnellement, il pourra être accepté que cette participation ne soit pas fournie par l'entreprise, notamment dans certains domaines d'activités ne permettant pas le financement d'un stage.

En parallèle, la Région Poitou-Charentes attribuera une bourse mensuelle aux stagiaires accueillis selon le barème suivant :

stage linguistique	Bourse pendant le stage linguistique et permettant de couvrir le logement + la pension complète + le transport	700 €
Cas 1	Bourse pour le stage pratique, avec participation financière de la part de l'entreprise d'accueil couvrant le logement en demi-pension	450 €
Cas 2	Bourse pour le stage pratique, sans participation financière de la part de l'entreprise d'accueil	900 €
Cas 3	Bourse pour le stage pratique avec participation partielle de l'entreprise d'accueil couvrant le logement	600 €

Tout candidat accueilli verse à la Région Poitou-Charentes, à son arrivée en région, une caution d'un montant de 153 € qui lui est restituée à son départ dans la mesure où il n'a commis aucun acte répréhensible (dégradation de matériel, absences répétées et injustifiées dans l'entreprise...), et sous réserve d'avoir remis son rapport lors de l'entretien de fin de stage.

### Versement de la bourse

L'attribution des bourses fait l'objet d'un arrêté de la Présidente du Conseil Régional.

Le montant de la bourse est fixé en fonction des cas ci-dessus.

Elle est versée mensuellement, par avance, par virement bancaire sur le compte dont le stagiaire aura fourni les coordonnées.

Le montant de la bourse est calculé au prorata du nombre de jours prévus dans le mois pour les mois d'arrivée et de départ.

Le versement de la caution par le bénéficiaire intervient par retenue sur le montant de la bourse versée le premier mois.

En cas d'abandon justifié, un ordre de reversement sera établi au prorata des jours non réalisés.

En cas d'abandon abusif et non justifié, un ordre de reversement de l'intégralité des sommes versées sera établi.

### **5 - Entrée en vigueur**

Les présentes conditions s'appliquent pour tout séjour débutant à compter du 1er janvier 2012